LES ÉVÉNEMENTS EN TUNISIE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

En un seul endroit, les formations blindées britanniques ont réussi à pratiquer une faible brèche qui fut aussitôt colmatée par les troupes allemandes.

Les troupes de l'Axe se sont repliées sur des positions dans le voisinage immédiat de la ligne de défense du front sud et qui jalonnées sur un vaste cercle, forment un barrage devant la presqu'île du Cap Bon. Au cours de ses assauts livrés à ces positions, l'ennemi a rencontré une forte résistance, et a subi des pertes sanglantes très élevées.

La Luftwaffe est intervenue sans relâche dans les combats. Elle s'est principalement acharnée aux colonnes ennemies en marche, détruisant, au moyen de ses armes de bord, une soixantaine de véhicules de transport. L'aviation allemande a poursuivi victorieusement ses attaques contre les installations du port de Bône, au cours desquelles deux transports ont été incendiés.

Au large de la côte algérienne, elle s'dirige ses attaques contre un convoi ennemi, immobilisant plusieurs navires par des coups de plein fouet.

Combats acharnés

Berlin 11. — En Tunisie, les troupes germano-italiennes combattant dans les montagnes au sud-est de Tunis, ont a nouveau, le 10 mai livré des combats acharnés à un ennemi disposant d'une supériorité écrasante. Parties de la région de Hammamlif, de puissantes forces d'infanterie et de chars ennemies ont pousse en direction du sud-est et, soutenues par un feu roulant d'artillerie et des attaques aériennes continuelles ont pénetré par la route de Hammamet dans la région montueuse s'étendant aux pieds de la peninsule du cap Bon.

Combattant dans les ravins et les oliveraies accrochées sur les flancs des montagnes les troupes germano-italiennes épuisées par des combats de plusieurs semaines, ont opposé une farouche resistance aux troupes fraiches de l'ennemi.

Animées d'une résolution inébranlable, nos formations livrées à elles-mêmes, poursuivent la lutte dans les montagnes au sud de Hammamlif, dans la region de Zaghouan et dans le flanc sud.

Dix contre un

Berlin 11. — Quoique les combats ne soient nullement termines en Tunisie, et que les troupes de l'Axe continuent à opposer une vive resistance aux Anglo-Americains, M. Attlee a cru devoir, d'ores et déjà, communiquer certains chiffres aux Communes.

Tout en soulignant que ce n'est qu'à l'issue des operations qu'on peut établir des chiffres et des resultats définitifs, les cercles militaires allemands estiment cependant tout indique d'apporter certaines corrections aux données fournies par M. Attlee.

C'est ainsi que le ministre anglais a déclaré entre autres, que le rapport des forces aériennes en presence sur le front tunisien, était de 4 à 1 en faveur des alliés.

Les cercles militaires autorisés allemands font remarquer à ce propos qu'un rapport de 10 à 1 en faveur des Anglo-Americains est plus conforme à la verité.

Lorsque M. Attlee déclare en outre, qu'au cours de cette campagne d'Afrique on a atteint le summum de collaboration entre les forces terrestres et l'armee de l'air, les cercles allemands rappellent les opérations en Norvège, en Pologne et en Crète qui, pour ce qui concerne la collaboration entre les unites terrestres et l'aviation, poussent, sans exagération, être considerées comme les plus parfaites qu'ils aient eté.

On fait encore observer du côté allemand que les chiffres relatifs aux pertes anglaises, que M. Attlee a portes à la connaissance de ses auditeurs, ne reflètent pas du tout la situation. M. Attlee, dit-on à Berlin, fait tout simplement une pirouette en ne citant que les pertes subies au cours des dernieres operations et en omettant, sciemment, de divulguer le chiffre des pertes totales encourues depuis le debut des operations en Afrique du Nord, pertes qui, comme on le sait, sont particulièrement élevées.

Les troupes de l'Axe se battront jusqu'à la dernière cartouche

Lorsqu'en guise de conclusion, M. Attlee déclare que les troupes de l'Axe n'ont que des chances très minimes de pouvoir se soustraire aux Anglo-Americains, les cercles militaires allemands soulignent expressément que les troupes allemandes, tout comme les unités italiennes, n'ont aucunement l'intention de le faire.

En Afrique du Nord, les troupes de l'Axe se battront jusqu'à la dernière cartouche. Pour le reste, Berlin met encore l'accent sur le fait que la lutte n'est pas du tout terminée.

D'après les dernières informations reçues par radio de nombreux groupes de combat allemands se trouvent encore en contact avec l'ennemi au Sud-Est de Bizerte. Egalement au Sud-Est de Tunis, les forces de l'Axe opposent, comme par le passe, une resistance acharnée à la poussee des Anglo-Americains, superieurs en nombre

6 mois de lutte qui n'ont pas été inutiles

Cette campagne signifie que les cinq divisions allemandes luttant depuis le début des opérations en Afrique, conjointement avec les troupes italiennes, ont, au cours de ces six mois de guerre en Tunisie, attiré vers elles l'ensemble des forces anglaises et américaines, obligeant ainsi l'adversaire à négliger tous les autres théâtres d'opérations.

Ce fut surtout le front de l'Est qui fut déchargé au moment où les Soviets espéraient pouvoir déclencher une poussée définitive contre l'Europe. Suite à leur résistance acharnée, les troupes de l'Axe ont, par la même occasion, appuyé les opérations des Japonais.

Elles ont finalement différé, pendant des mois qui eurent une importance définitive, une invasion de l'Europe. Au cours de cette période, on a pu achever la « muraille de l'Atlantique », construire de nouveaux ouvrages fortifiés et mettre en ligne d'autres divisions.

Berlin déclare encore que si, pour les Etats-Unis songeaient maintenant à envahir l'Europe, ce serait de nouveau des forces terrestres qui seraient opposées à d'autres armées de terre, à l'encontre de ce qui s'est passé sur le front tunisien, où la puissance navale anglo-américaine s'est mesurée avec la puissance terrestre italo-allemande. Dans l'éventualité d'une pareille rencontre, en Europe, conclut-on, la puissance terrestre des forces de l'Axe aurait indubitablement le dessus.

Si des citoyens français ont été massacrés à Tunis...

Berlin, 11 — A propos de l'information diffusée par l'agence Reuter, selon laquelle, dans la nuit de jeudi à vendredi, alors que les Anglais se trouvaient aux portes de la ville de Tunis, la populace massacra les citoyens ayant sympathisé avec les puissances de l'Axe, on déclare à Berlin que les troupes allemandes ont défendu la ville jusqu'au moment où elles furent forcées de se replier devant la supériorité écrasante de l'adversaire.

Il ne s'est pas ecoulé de moment entre l'abandon de la ville par les troupes de l'Axe et sa conquête par les Anglais. Si l'information devait se confirmer, à savoir que ces citoyens français ont été massacrés, cela n'a pu avoir lieu, souligne-t-on expressement à Berlin, qu'avec la connivence des troupes britanniques.

Les efforts faits par les Alliés en Afrique du Nord

Bucarest, 11. — Le collaborateur militaire du « Curentul », s'occupant de la possibilité d'un debarquement anglo-americain en Europe, ecrit notamment :

« Pour vaincre une simple tête de pont telle que les Allemands et les Italiens en avaient erigé une en Tunisie avec un nombre restreint de défenseurs, les Anglo-Americains ont dû jeter dans la mêlee trois armées, deux britanniques et une américaine, ainsi que les troupes coloniales françaises, sans compter toute une flotte de navires de guerre et de transport et un nombre impressionnant d'avions. Malgre tous ces atouts et leur supériorite écrasante en hommes et en materiel, il leur a fallu 6 mois pour en venir à bout. Il va sans dire, ajoute le journal, qu'un débarquement sur la cote europeenne serait totalement différent ; il exigerait d'autres moyens et d'autres conditions, et surtout des sacrifices énormes. Les puissances de l'Axe s'y sont puissamment retranchées et disposent d'autres moyens de défense qu'en Afrique du Nord qui, en somme, n'était qu'un front d'une importance secondaire à la périphérie de la forteresse européenne.

« LA FRANCE doit faire une politique européenne » déclare le Docteur Grasset

Clermont-Ferrand, 11 — Le Dr Grasset, secretaire d'Etat à la Sante publique, a prononce, hier, un discours à l'occasion de l'ouverture de la premiere session du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Il s'est attaché à degager la leçon de notre defaite en suivant fidèlement la pensee du maréchal qui, a-t-il dit, n'a pas voulu quitter le sol de France, a obtenu un armistice que seul il pouvait negocier, puis a decidé de montrer hardiment la voie de la renaissance française.

Toute une legislation sociale porte sa marque en même temps que s'organisait sous son egide le monde paysan. Personnellement, j'anime une politique sanitaire et familiale, imbue de ses principes.

Le Dr Grasset a parle ensuite de l'homme qui a pris résolument les responsabilites écrasantes de l'action gouvernementale.

« Ici, vous le connaissez. Mais ailleurs, on le connait mal et son mepris de toute propagande personnelle laisse se creer facilement des légendes sur son activite et ses intentions. Pierre Laval n'est pas un soldat. Son sens de l'autorite procede d'une autre discipline, celle de l'amour passionné du sol natal et du desir éperdu de rendre à notre pays son lustre. Ce fils de notre terre, dédaigneux des honneurs et de la popularité, tire sa force de sa passion de servir son pays et de son opiniâtreté dans l'effort. Et il l'atteindra, contre vents et marees tempêtes et remous. »

Le secretaire d'Etat à la Sante publique souligne avec force que la France doit faire une politique européenne sans tenir compte des habitudes troublées et de préjugés heurtes, sans remettre à d'autres le soin d'arranger nos affaires... sans doute avant les leurs, puis il a déclaré :

« Suivons le chef qui, avec courage, dégage le difficile chemin de la renaissance française, au sein d'une organisation européenne dans laquelle la France, par sa position géographique, historique et spirituelle, aura nécessairement une place privilegiée. »

LES SUCCÈS DES SOUS-MARINS ITALIENS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

1940. — Le croiseur « Calypso », le 16 juin, Méditerranée ; une vedette, 25 août, près de Gibraltar ; une vedette, 7 octobre, près du cap Trafalgar ; un contre-torpilleur, 10 novembre, Atlantique ; un contre-torpilleur, 29 décembre, Mer Egée.

1941. — Un croiseur auxiliaire, 5 janvier, Atlantique ; un croiseur auxiliaire, 14 janvier, Atlantique ; deux croiseurs auxiliaires, 21 avril, Atlantique ; un croiseur, 25 mai, Atlantique ; un sous-marin, 17 juillet, Mer Egée ; le croiseur auxiliaire « Larinaga », 26 juillet, Méditerranée ; le contre-torpilleur « Jervis », 30 août, Atlantique ; le croiseur « Bonaventura », 31 août, Méditerranée ; un contre-torpilleur, 30 septembre, Méditerranée ; un croiseur, 18 décembre, Méditerranée.

1942. — Le contre-torpilleur « Havock », 23 avril, Méditerranée ; le navire de ligne « Maryland », 20 mai, Atlantique ; le croiseur « Cairo », 17 août, Méditerranée ; le navire de ligne « Mississipi », 6 octobre, Atlantique ; un sous-marin, 12 octobre, Méditerranée ; le croiseur « Leander », 15 novembre, Méditerranée ; un contre-torpilleur, 25 novembre, Méditerranée ; un croiseur de 9.000 tonnes, 11 décembre, Méditerranée ; un contre-torpilleur, 16 décembre, Méditerranée.

1943. — Deux contre-torpilleurs, 30 janvier, Méditerranée ; un torpilleur, 10 février, Méditerranée ; un contre-torpilleur, 6 mars, Méditerranée.

Un général polonais émigré proteste contre le silence des Anglo-Américains devant le massacre de Katyn

Genève, 11. — Le général-major polonais Kazimierz Schally écrit entre autres dans le journal d'Edimbourg « Scotsman » à propos du charnier de Katyn : « Le but de cette lettre ouverte est de vous expliquer ce que la majorité des Polonais vivant en Angleterre pense du massacre de ces 10.000 officiers polonais. Je ne veux que mentionner en passant le fait qu'il y avait parmi eux quelques-uns de mes parents et plusieurs de mes amis. La mort de ces 10.000 officiers est une réelle catastrophe, oui, une tragédie nationale. C'est la fleur de la nation qui nous a été ravie. Nous sommes émus par cette tragédie et, dans notre profonde douleur, nous relevons toute propagande. Nous exigeons seulement que justice soit faite et nous espérons que les meurtriers seront punis. Mais nous sommes fort étonnés et ne pouvons pas comprendre que vous, Anglais et Américains, vous ne soyez pas impressionnés par ce crime. Nous nous attendions à ce que de toutes les nations civilisées s'élève spontanément un cri d'indignation et de réprobation. Nous pensions que cet horrible crime serait immédiatement condamné de la façon la plus catégorique, et que le monde civilisé réclamerait une enquête approfondie. Le peuple anglais et le peuple américain prétendent qu'ils luttent en premier lieu pour l'idéal de vie chrétien des individus et de la nation. Pourquoi alors demande M. Schally passe-t-on sous silence ce crime abominable qui a coûté la vie à 10.000 officiers polonais ? Nous attendons de vous que vous aidiez à découvrir les assassins, à les appréhender et à les livrer à la Justice ».

Un plaidoyer américain en faveur des visées soviétiques

Berlin, 11. — Le célèbre journaliste américain Raymond Clapper qui séjourne actuellement en Suède, a écrit dans un numéro d'avril de la revue « Look », un article sensationnel dans lequel il se prononce pour l'établissement de bases soviétiques dans la Baltique et une rectification de la frontière occidentale de l'Union Soviétique.

Il dit en outre : « Quelques petits pays protesteront sans doute, mais il s'est avéré que la politique de Versailles qui visait à l'émiettement de l'Europe, n'est pas la solution idéale ».

Ainsi, dit-on à la Wilhemstrasse, M. Clapper plaide ouvertement en faveur des visées soviétiques lesquelles concernent l'Europe en général, et les pays nordiques en particulier.

Le retour en Allemagne des 1.000 prisonniers permissionnaires

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce matin, des équipes de jeunes gens du secrétariat général à la jeunesse, qui les reconnaissaient à la cocarde tricolore épinglée au revers de leur veston, les ont accueilli dans toutes les gares de la capitale où les ont conduit à la gare du Nord où les attendaient 30 jeunes et 120 jeunes gens des « Equipes nationales » du secrétariat à la jeunesse.

Ceux-ci leur ont distribué un casse-croûte offert par le Secours national : Une boîte de sardines deux boîtes de thon et du pain d'épice.

A Compiègne

Compiègne, 11. — Aujourd'hui, à 12 h. 30, est arrivé en gare de Compiègne, le train venant de Paris ramenant les permissionnaires jouissant du statut de travailleurs libres, qui regagnent le centre de rapatriement avant leur départ pour l'Allemagne.

Sur le quai de la gare, de nombreuses personnalités les attendent. On note la présence de MM. Chasseigne, représentant M. Pierre Laval ; le sous-préfet et le maire de Compiègne ; Hebert, représentant M. l'ambassadeur Scapini ; le commandant Brulin, représentant à Paris le ministre de la Défense ; M. Meunier, du commissariat des prisonniers ; le médecin principal Courrier et le commandant Levert, du centre de rapatriement ; le colonel von Gemmigen, commandant du Heilag.

Sur le parcours, entre la gare et le centre de rapatriement, ce ne sont que rires et cris joyeux. Au centre d'accueil où sont groupés les travailleurs libres, nous avons pu recueillir leurs impressions.

Certes, ce n'est pas sans émotion, sans un serrrement de cœur qu'ils ont rejoint Compiègne. N'ont-ils pas tous quitté des êtres chéris, des vieux parents, des femmes, des enfants, des amis ? N'empêche que tous ou presque tous ont le sourire et sont gais. N'est-ce pas pour eux un devoir sacré de respecter la parole donnée. Ils n'ont pas voulu non plus manquer à leur devoir de solidarité envers leurs camarades ni se dérober à l'obligation, si pénible soit-elle, du retour à la date fixée.

Une déclaration de M. André Masson

Paris, 11. — Avant le retour en Allemagne des mille prisonniers ayant échangé leur condition contre celle de travailleur libre, un collaborateur de l'Office français d'information, est allé interviewer M. André Masson, Commissaire général aux prisonniers de guerre rapatriés et aux familles des prisonniers de guerre, chef du « mouvement prisonnier ».

Que pensent les prisonniers rapatriés de leurs mille camarades qui auront été les premiers prisonniers de guerre de l'histoire à se voir ainsi autorisés par le vainqueur d'hier, à retremper pour quelques jours dans la chaleur d'un foyer dont ils étaient absents depuis plus de trois ans, et qui s'apprêtent à regagner en travailleurs libres, le pays qu'ils n'ont jusqu'ici connu que de derrière les barbelés. Quelle est leur situation. Quelle est la position du « mouvement prisonnier » à leur égard ?

A ces questions, M. Masson répond : « Il n'est point besoin d'exprimer telle ou telle tendance politique, telle ou telle orientation d'esprit à propos du retour de nos camarades permissionnaires. Ils rentreront en Allemagne pour que leurs camarades puissent, à leur tour, connaître les joies d'un séjour en France ».

LA GUERRE AÉRIENNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

gnation de tous les habitants contre les auteurs de méthodes de guerre aussi barbares. Tous les journaux reproduisent en première page des photographies de stylos et portemines remplis d'explosife, tels qu'on les a trouvés à Castelvetrano, dans la Sicile du aud-ouest, à Capo-di-Monte et à Grosseto et qui ont causé de nombreux et en partie graves accidents parmi les enfants et femmes italiens. Les porte-mines sont composés d'un tuyau de métal brillant et sont longs de dix à douze centimètres. A un bout de ces tuyeux se trouve une attache comme on a l'habitude de les voir aux stylos et porte-mines. En tournant cette attache on déclenche l'explosion. Les stylos et les porte-mines — imités à s'y méprendre — sont fabriqués en métal poli et vue de l'extérieur ne se distinguent en rien des stylos ordinaires.

La presse italienne souligne avec une indignation violente ces actes de bassesse et ces moyens hypocrites employés pour blesser des enfants innocents et des civils sans défense. Le « Lavoro Fascista » écrit que c'est là « une maille de plus dans la chaîne des actes de barbarie anglo-américaine » comme on les voit se produire dans le monde entier.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Jaudi 13 mai 1943. — Soleil : Lever à 6 h. 14. Couchet à 21 h. 21.

Aujourd'hui : Saint-Servais. Demain : Saint-Pacôme.

Informations Régionales

Au cours d'une discussion d'intérêt un cultivateur tue sa femme d'un coup de fusil près de Chauny

Un drame rapide s'est déroulé vers 20 heures, à *Manicamp*, petite commune située à trois kilomètres de *Chauny*. A la suite d'une discussion provoquée par l'intérêt, un cultivateur a tué froidement sa femme d'un coup de fusil en présence de leur fillette de 13 ans, impuissante et seul témoin de la scène tragique.

LE DRAME

Après avoir passé la journée de dimanche à *Chauny*, M. Borgne Léon, 52 ans, cultivateur à Manicamp, rentrait chez lui légèrement excité par la boisson. Ayant déjà eu une querelle d'intérêt avec sa femme, née Mélanie Braillon, 53 ans, au sujet d'un loyer qu'il voulait augmenter, il renouvela la discussion. Il partit ensuite au grenier et rapporta un fusil de chasse dissimulé entre deux poutres.

Borgne qui avait remis l'arme en action, avait eu soin d'y glisser une cartouche à chevrotines dans le canon gauche.

Sa femme se trouvait dans la cour avec sa fille cadette Yvette, 13 ans.

Cette dernière, voyant son père armé d'un fusil, cria à sa mère : « Sauve-toi maman, il va te tuer ».

La malheureuse femme se précipita vers un bâtiment, mais alors qu'elle y arrivait, un coup de feu partit, tiré à une douzaine de mètres de distance, les chevrotines l'ayant atteinte derrière la nuque et au sommet du poumon.

Voyant sa mère inanimée, la fillette appela au secours et une voisine, Mme Dasse, téléphona à la gendarmerie de Chauny.

LE MEURTRIER TENTE DE SE SUICIDER

Son forfait accompli, le meurtrier remonta au grenier et après avoir remis une autre cartouche à petite plombs dans le canon de son arme, tenta de se suicider, mais les plombs passèrent à environ soixante centimètres de sa figure, ne lui faisant aucune égratignure.

Il redescendit ensuite juste au moment où son fils revenait des champs. Ce dernier put le maîtriser en attendant la venue des gendarmes qui le conduisirent à la leur caserne à Cheuny et prévinrent le Perquet de Laon qui se rendit sur les lieux.

L'ENQUETE

Les magistrats procédèrent à la reconstitution du crime. Le meurtrier ne fit aucune difficulté pour reconnaître son acte criminel et en pleurant demanda pardon aux elens.

C'était un homme qui, ancien combattant de la guerre 1914-1918, dont la brillante conduite lui avait valu la médaille militaire et la croix de guerre. Par son travail il était arrivé à une situation aisée. Malheureusement il s'adonnait à la boisson et était aujet à des crises d'alcoolisme.

Sa femme était également une bonne ouvrière, courageuse, bonne ménagère et mère de famille.

De leur union ils eurent quatre enfants : une fille aînée mariée à un cultivateur du pays, deux fils de 20 et 21 ans travaillant avec leur père, et une fillette de 13 ans qui fut témoin du crime.

Le docteur Gazé du Chatellier, de Chauny, fit l'autopsie de la victime et constata que le poumon gauche avait été criblé de part en part, provoquant une mort foudroyante. Quant au meurtrier, il fut amené à Laon. Interrogé à nouveau par M. Demassieux, juge d'instruction, le magistrat le fit placer sous mandat de dépôt sous l'inculpation d'assassinat avec préméditation.

Ce crime douloureux a jeté la consternation à Manicamp et aux environs où la famille Borgne était fort connue.

Le Maréchal Rommel décoré

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

le Fuehrer, en conformité avec le vœu exprimé par le Duce décida, après l'occupation de la position de Gabès, d'ordonner au maréchal Rommel de retourner sans retard en Allemagne pour y suivre le traitement absolument indispensable à son rétablissement.

Le 11 mars 1943, le maréchal Rommel était reçu au quartier général du Fuehrer où le Fuehrer lui décerna les feuilles de chêne, avec glaives et brillants, de chevalier de la Croix de Fer, en récompense de ses mérites au cours de la campagne de deux ans en Afrique du Nord.

Actuellement, l'état de santé du général-feldmaréchal Rommel s'améliore. Lorsqu'il sera complètement rétabli, le Fuehrer lui confiera une nouvelle tâche.

LE PARTI COMMUNISTE CONTROLE TOUTE L'INDUSTRIE SOVIÉTIQUE

Berlin, 12. — Après qu'on eût publié hier à Moscou, un décret concernant l'application de l'état d'exception pour les chemins de fer soviétiques, on a pris aujourd'hui d'autres mesures beaucoup plus dures encore pour l'industrie. Selon une ordonnance du conseil des commissaires du peuple, toute l'industrie soviétique et notamment les usines d'armement et de munitions sont placées sous contrôle du parti communiste. On donne comme raison que des situations fâcheuses sont resultées de l'état de choses antérieur. A présent les fonctionnaires principaux du parti communiste sont personnellement responsables de l'exécution des plans de production. On leur a octroyé, à cet effet, de nouveaux pouvoirs. Ils peuvent d'eux-mêmes et en accord avec le G.P.U. ordonner des exécutions immediates. La méthode des balles dans la nuque a donc libre cours.

AUX CULTIVATEURS QUI MÉCONNAISSENT LEUR DEVOIR !

En application de la loi du 18 février 1943 concernant la répression en matière de collecte des céréales, M. le Préfet du Nord, préfet de la région de Lille, a infligé les sanctions suivantes :

1° *Pour fausse déclaration de battages* : MM. Dhaussy André, entrepreneur de battages à Romeries, a été frappé d'une amende de 9.000 fr. ; Fontenier Louis, cultivateur à Marchiennes, 12.000 fr. ; Podvin Léon, cultivateur à Morbecque, 8.000 fr. ; Dubus Paul, cultivateur à Coutiches, 27.400 fr. ; Daleu René, cultivateur à Ascq, 9.400 fr. ; Grevillier Jules, cultivateur à Ardomprez, 6.000 fr. ; Lagate Pierre, cultivateur à Herzeele, 99.600 fr.

2° *Pour détournement de blé de sa destination normale* : MM. Wattelier Louis, cultivateur à Vendeville, 5.850 fr. ; Smagghe A., charretier à Marville, 3.200 fr. ; Vercruysse A., cultivateur à Anstaing, 14.000 fr. ; Dekemel, cultivateur à Lesquin, 2.550 fr. ; Bertrand H., cultivateur à Flaumont-Waudrechies, 1.800 fr. ; Leroy Alexandre, cultivateur à Fontaine-au-Pire, 21.000 fr. ; Deschemacker O., cultivateur à Hamel, 43.500 fr. ; Van Oudendycka, cultivateur à Broxeele, 9.000 fr. ; Depyl R., cultivateur à Rubrouck, 25.800 fr. ; Pire J., cultiveur à Jeumont, 9.975 fr. ; Vercruysse R., cultivateur à Lourches, 28.800 fr. ; Mme Durot, maraîchère à Bondues, 4.800 fr.

3° *Pour fausse déclaration de battages et détournement de blé* : M. Béle H., cultivateur à Steenvoorde, 13.000 fr.

4° *Pour défaut de déclaration de battage* : M. Depecker A., cultivateur à Ledringhem, 6.000 fr.

5° *Pour retard de livraison* : Mme Lhort-Croix, cultivatrice à Semeries, 6.000 fr.

6° *Pour détournement de seigle* : M. Trampont P., cultiveteur à Limont-Fontaine, 52.500 fr.

7° *Pour détournement de blé et retard de livraison* : M. Velle F., cultivateur à Ennevelin, 4.800 fr.

8° *Pour non déclaration de blé battu au fléau et détournement de blé* : Mme Clenewerck, cultivatrice à Hazebrouck, 55.200 fr.

A ce sujet il est rappelé aux cultivateurs que tous les retardataires peuvent, à tout moment, livrer leur blé ou rectifier leurs déclarations sans encourir aucune pénalité. Par contre, ceux qui ne seraient pas en règle au passage des contrôleurs, seraient immédiatement l'objet des mêmes sanctions.

UN CONCOURS LITTÉRAIRE DIT DU « PLUS BEAU FOYER »

Le Comité Départemental de Coordination et d'Action des Mouvements Familiaux du Nord organise à l'occasion de la « Fête des Mères » un concours littéraire dit du « Plus Beau Foyer ».

Voici le règlement de ce concours :

Article I. — Il est créé un concours littéraire dit du « Plus Beau Foyer ». Les concurrents devront faire comprendre et décrire ce qu'expriment, pour chacun d'eux, ces simples mots : « Le plus beau foyer ».

Portrait de l'homme ou de la femme que l'on désirerait épouser. Atmosphère de ce foyer. Existence qu'y mneront parents et enfants.

Art. II. — Ce concours est ouvert à tous les *jeunes gens* et à toutes les *jeunes filles* du département ayant 16 ans révolue à la date du 15 avril.

Art. III. — Ne seront admis que les envois qui porteront lisiblement : le nom, l'adresse et l'âge du concurrent ; l'établissement scolaire et la classe à laquelle il appartient ou l'atelier d'apprentissage dans lequel il entraîne, ou la profession qu'il exerce.

Art. IV. — Ce concours est doté de prix départementaux d'une valeur de 10.000 francs offerts par le Centre National de Coordination et le « Maison de la Femille » Départementale.

Art. V. — Le concours sera clos le 10 juin 1943. Les œuvres devront parvenir au Centre Départemental de Coordination et d'Action des Mouvements Familiaux du Nord, à son siège, « Maison de la Famille », 141, rue du Molinel, à Lille.

Art. VI. — Aucune œuvre ne sera restituée aux concurrents. Les œuvres primées pourront être publiées par le Centre National ou le Centre Départemental sans que les auteurs y puissent faire opposition.

LIVRAISON DES CUIRS ET PEAUX AUX COLLECTEURS AUTORISES

Tous les producteurs et détenteurs de peaux brutes doivent en faire le livraison aux collecteurs et sous-collecteurs et aux ramasseurs autorisés.

L'enfouissement des cuirs et peaux est rigoureusement interdit cependant que la *livraison à la collecte est faite sans aucune formalité et payée comptant.*

La conservation des peaux de bœufs veaux, moutons, s'effectue par salage aussitôt après l'abat, le sel est mis à la dispoeition des producteurs par les collecteurs.

Les peaux d'agneaux, chevreaux, se conservant par sèche, comme les peaux de lapin, par exposition dans un endroit aéré et à l'abri du soleil.

AUX POMPISTES

Il est rappelé que l'usage des tickets surchargés « Continent Agricole » est réservé exclusivement : aux personnes pouvant justifier de leur profession agricole.

Dans ce dernier cas, le pompiste livrancier devra porter au verso des tickets, au lieu et place du numéro d'immatriculation du véhicule, le nom et adresse du bénéficiaire.

Le paiement de la journée du 1er Mai

L'Union Départementale des Syndicats Ouvriere du Nord rappelle que, par décision gouvernementale, la fête qui 1er Mai doit, comme l'année dernière, donner lieu au paiement d'une journée supplémentaire calculée de la facon suivante :

Pour les ouvriere payés à l'heure, à la semaine ou à la quinzaine, le 1/6 du salaire hebdomadaire précédant le 1er mai ; pour les employés payée au mois le 1/25 du salaire meneuel.

Le personnel ayant été dans l'obligation de travailler le dimanche 2 mai doit toucher ooible journée.

En cas de reclamation, les ouvriers peuvent s'adresser à leura syndicats respectifs ou à leur Union locele.

EXAMEN DES BOURSES

1re SÉRIE

Secondaire classique

Sont admis : Acart Jeannine, Alavoine Georges, Belpaire Michel, Billier René, Blanpain Jacqueline, Bocquet Clotilde, Bocquet Pierre, Bougamont Henri, Bouvet Claire, Broulin Jean, Cedet Jacqueline, Cajot Albert, Capelle Louise, Catry Jacques, Chapotard Jean, Chaput Roleude, Carpentier Andrée, Crimon Albert, Cuyle Josette, D'Agostino Josette, Dams Roland, Dapsence René, Deffrasnes Robert, Dehout Yvette, Delacourte Robert, Dervaux Francia, Deschampe André, De Waegenaere Nadine, Dubus Jacques, Dudoult Josette, Duhamel Mauricette, Dumoulin Denise, Dumoulin Pierre, Duquesne Guy, Favre Yvonne, Fertelj Albert, Fruit Michel, Hallez Paulette, Haussy Gérard, Haze Robert, Heyte Gérard, Hostekind Jean-Claude, Joschin Jacqualine, Jospin Anne-Marie, Jouglet Robert, Lagrou Monique, Lanet Marie-Elise, Lapuente Françoise, Larivière Marc, Lebrun Jacques, Lemaire Pierre, Lemay Claude, Lempereur Charline, Lemysse Francis, Lesage Paule, Lesage Michel, Lhermitte André, Lumet Christian, Mallar Joël, Maquignon Stella, Marécaux Simone, Maréchalle Yvette, Marie René, Marquise Odette, Marsy René, Moreau Charles, Morel Louis, Mouveau Michel, Noel Bernard, Nury Daniel, Odoux Jean, Payrot Pierre, Pécher Eric, Pépin Serge, Pétre Charles, Platteau Robert, Poiret Michel, Ponge Claude, Poslère Renee, Reumont Huguette, Richez Anne-Marie, Richez Jacques, Santre Eliane, Sauvage Arlette, Senechal Régine, Simon Raymond, Stouder Paulette, Talfer Joël, Trigault Marceline, Toucry Christiane, Vandevorde Claude, Veau Roger, Vercruysse Monique, Verbeeghe Paul, Verriez Thérèse.

Secondaire moderne

Sont admis : Anselin Ginette, Bacquert Maurice, Baille Léon, Bauchot Bertille, Bauduin Guy, Beaumont Paul, Belval Henri, Betrema Paulette, Blaise Geneviève, Bilock Roland, Boucher Michel, Bouillier Huguette, Bove Jacqueline, Bridoux Armand, Brunelle Gilbert, Caron Carmen, Carpentier Gilbert, Charpentier Louis, Choquet Michele, Coquelle Andrée, Coquelle Jean-Claude, Cotte Michel, Coupe Jean, Créquy Albert, Crop Geneviève, Dambrine Denise, Debachy Jeanne, Debever Marius, Delahaye Armand, Delannoy Bernard, Delattre Marie-Louise, Delsolt Nicole, Delval Renée, Demarquette André, De Nul Monique, Deschodt Pierre, Drouvin Monique, Duhamel Jacques, Dujardin Renée, Duttelt Monique, Fernez Louisa, Foncez Nicole, Gambier Marcelle, Gaudrin Guy, Ghasquière Renée, Gomanne Claude, Grivilliers Anne-Marie, Guelain André, Halin Liliane, Houssin Eliane, Huvghe Roland, Lind Pierrette, Lalou Yvette, Lamain Francis, Lechantre Yvete, Lefebvre Gilette, Lefèvre Liliane, Legrand Yvette, Leman Bernadette, Leman Nicole, Leroux Micheline, Leroy Raymonde, Liétard Josiane, Margerin Josette, Meurin Ghislaine, Migrenne Bernard, Mollet Robert, Moonen Régine, Moreau Rachel, Mundt Simone, Notter Fernand, Olivier Michel, Paridaens Lucienne, Picard Jacques, Piétain Michel, Plancke Renée, Ponchaux Blanche, Prez Christiane, Roland Sedge, Samain Denise, Ségard Arthur, Symniaczi Georges, Tehon Jacqueline, Tembuyser André, Tonnel Micheline, Vendoorna Freddy, Verhulle Georgette, Vreck René, Wstine Jean-Pierre, Watteaux Roger, Waxcin Claudine.

Enseignement primaire

Cours complémentaires

Sont admis : Autem Jacques, Bassery André, Baudry Gisèle, Bavais Marguerite, Bazin Thérèse, Bertrand Arlette, Bigot Ginette, Blanckaert Serge, Blondel Thérèse, Boucquillon Louis, Brassart René, Caron Suzette, Cartegnie Raymonda, Collet Jean-Marie, Copin Jean, Copin Marcel, Crasier Agricol, Danjou Ginette, Demaluck Roger, Delahaye Berthe, Delcroix Micheline, Delplage René, Delsaut Euryaline, Delvaux Vivlane, Denya Maurice, Depriesk Jacques, Dervère Roger, Dorminglies Yvette, Duflos Henriette, Dubuquoy Yvette, Dufour Denise, Dupire Micheline, Duval Jeanne, Facon Marie-Rose, Fontaine Jeanne, Foucart Jeannine, Fourlesente Colette, Gabet Aimée, Germain François, Ghestem Roger, Gobert Nicole, Hanne Eliane, Herreng Yvonne, Hoguet Michel, Laridan Claude, Lasson Jean, Laudoux Marie-Thérèse, Leblanc Michel, Lecocq Marie, Lemaire Désiré, Leroy Yvette, Levéque Jean, Lévêque Micheline, Loubert Thérèse-Marie, Lourdault Marie-Thérèse, Malédeix Maxime, Manntez Eliane, Marin Françoise, Ménage Robert, Menneson Anne-Marie, Meresse Christaine, Méresse Liliane, Monier Marie-Thérèse, Neveux Marie-Thérèse Normend Barthe, Pollet Jeannine, Poulain Roland, Raviart Paul, Renard Janine, Richard Yvette, Roger Jean, Rouzet Jacques, Rutkowski Céceslw, Rutkowski Janian, Sandras Yvonne, Savreux Francine, Sévrez Etienne, Soudan Georgette, Stanus Michel, Sueur Marie-Thérèse, Tacquenier Janine, Taine Aliette, Taine Gisette, Top Marguerite-Marie, Uyttenhove Nicole, Vallez Cécile, Van Mullem Germaine, Van Puvenbrock Fernand, Wairy Thérèse, Wallez Yvette, Wéry Yvette Wiballe Jean, Williame Jacqueline.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE

Candidats admis définitivement à l'examen du Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré élémentaire) qui a eu lieu le 9 mai à Lille :

Bridoux Victor, Bouchain ; Buyl Charles, Halluin ; Charlet Gustave, Le Cateau ; Chasse Pierre, la Madeleine ; Crouzet Henri, Hazebrouck ; Leghoy Daniel, Lille ; Deveughèle René, Roubaix ; Douay Marcel, Cappelle-la-Grande ; Lengrand Fernand, Le Quesnoy ; Deroo Gilbert, Lille ; Henry Edmond, Denain ; Humez Georges, Lille ; Lecerf Alexandre, Denain ; Legrand Alfred, Rosult ; Milleville Pierre, Tourcoing ; Nève Jean, La Madeleine ; Vandermotte André, Auby ; Longueval André, Anzin ; Barbier Thérèse, Frelinghien ; Bertrand Micheline, Maubeuge ; Catrice Fauie, Lomme ; Cooreman Marie-Madeleine, Tourcoing ; Darrouy Suzanne, Lomme ; Delva Annie, Tourcoing ; Destombes Christaine, Wattrelos ; Deroubaix Jeanne, Fâches-Thumesnil ; Didry Agnès, Roubaix ; Flamencourt Jeanne, Roubaix ; Goessaert Anne-Marie, Tourcoing ; Masson Jacqueline, Steenvoorde ; Morel Adèle, Watten ; Parmentier Paule, Armentières ; Raoult Yvonne, Rosendaël ; Sance Eveline, St-Martin-Boulogne ; Schwartz Juliette, Lomme ; Surmon Monique, Mouvaux ; Vandenberghe Thérèse, Roubaix ; Vanlerberghe Jeannine, Coudekerque ; Vanler Eliane.

Jury des Études Musicales du Nord de la France

Poursuivant ses séances 302, rue Solferino à Lille, cette organisation a proclamé les